

## Compte rendu du comité directeur du 29 septembre 2016

**Présents :** Pierre Le Boucher, Hervé Nivet, Annick Martin, Bénédicte Boiron Layus, Roland Letertre, Eric Blanchot, Francois Coudray, Michel Pinson

**Excusés :** Edwige Diacono, Dominique Portal, Yves Satin, Ronan Le Goff, Arnaud Fautrat, Frédéric Fabre, Pierre Gueutier, Eric Coulon

**Absents :** hélène delasalle, Claude Dubouil, Frederic Le Goff, Vincent Roudot

**Invité :** Yvon Furet

### Ordre du jour :

- **Point par commissions :**

Seule la commission sportive s'est réunie avant ce comité directeur avancé dans la saison pour cause de calendrier d'établissement du projet de budget du département. Le principal point de cette réunion consistait en l'élaboration du calendrier des régates 2017 au niveau départemental et en l'attribution des régates du championnat régional (cf compte rendu joint).

Un optimist de la dotation « ailes marines » n'ayant finalement pas été attribué, la commission a proposé qu'il soit affecté au premier du championnat d'automne non doté. Proposition adoptée par le comité directeur.

- **Fermeture du CDVH et plan départemental habitable « jeunes » :**

Comme le comité directeur en avait pris la décision au mois de juin, cinq réunions de territoires ont été mises en place entre le 13 et le 22 septembre dernier. Elles ont concerné :

- Le 13 septembre à Paimpol le territoire de Paimpol/goélo, de Lanvollon/Plouha et de Leff communauté.
- Le 15 septembre à Plérin, le futur territoire de l'Agglo Briochine incluant le Sud/goélo.
- Le 19 septembre à Erquy le futur territoire de Penthièvre incluant le secteur de Lamballe/jugon.
- Le 21 septembre le futur territoire de Lannion Trégor communauté.
- Le 22 septembre à Saint-Cast le futur territoire de Dinan Agglo ainsi que Lancieux.

Ces réunions ont regroupé les clubs affiliés, les collectivités en charge de clubs, et ceci à travers leurs élus ou techniciens. Les clubs avaient au préalable été consultés au moyen d'une enquête rapide. Quatre thématiques en sont ressorties, chacune devant être travaillée dans le cadre de la préparation de la prochaine mandature.

1. Le problème de la prise de compétence (ou pas) du nouvel EPCI mis en place au premier janvier en matière de nautisme. Pour rappel, cette compétence entre dans le champ des compétences facultatives. Les EPCI ont deux ans pour se positionner soit en élargissant une compétence qui existait déjà, soit en la refusant, cette compétence redevenant alors communale.
2. La mutualisation inéluctable en matière d'encadrement de la pratique sportive à visée compétitive, le nombre de coureurs par séries étant souvent faible sur plusieurs séries. On aurait ainsi une seule localisation de chaque série dans chaque bassin.
3. La pratique sportive en habitable pour les jeunes suite à la fermeture du CDVH (voir plus bas).
4. Le cas des collèges où la pratique n'est pas suffisamment soutenue par la collectivité départementale. Ainsi dans deux territoires (Perros-Guirec et Saint-Cast) la question est clairement posée d'un financement complémentaire soit sur projet (section sportive de collège pour une classe au collège des sept îles uniquement financée sur des fonds du centre

nautique), soit sur un plan plus systématique par une aide à la séance demandée par Saint-Cast.

- **Le plan départemental habitable « jeunes » :**

Suite à la décision de fermeture du CDVH prise par son conseil d'administration, le vice-président en charge des sports s'est engagé à obtenir un moratoire sur l'accès à la pratique sportive pour les jeunes des clubs ainsi que pour les lycéens et étudiants.

Une synthèse des besoins exprimés par les bassins de pratique est présentée (cf doc joint). Elle fait l'objet des remarques suivantes :

- Dans deux bassins (Trégor et baie de St-Brieuc), il faut remplacer les noms des clubs cités par « les clubs du territoire ».
- Une seule collectivité (St-Brieuc AGGLO) ayant appuyé sa demande par un courrier, il serait judicieux de faire la même chose dans les autres bassins. La difficulté vient du fait que ces collectivités n'existent pas actuellement dans leur nouveau périmètre). Il a été convenu que cette demande n'interviendra que dans la deuxième phase du plan si celui-ci est retenu par le département.

Ce plan sera très prochainement présenté aux élus du département (mi-octobre), une inscription au BP 2017 pouvant être décidée.

D'autre part, dans le cadre de sa cessation d'activité, le matériel du CDVH fera l'objet d'une dévolution totale ou partielle dans les mois à venir. le prochain conseil d'administration de cette structure va travailler cette question lors de sa prochaine réunion (début novembre). Le CDV devra ensuite se positionner sur l'acceptation (ou non) de ces propositions en comité directeur (fin novembre).

En découlera la faisabilité de ce plan départemental et de son mode de coordination.

Le secrétaire :

Hervé NIVET

le président :

Pierre LE BOUCHER